

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Vendredi 07 avril 2017* *à 20h30*

Séance du 07 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept du mois d'avril

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2017

Date d'affichage : 31 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 15

Présents : MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, DEPOND Jean-Marie, FOINARD Corine, FOLLET Mireille, PRIOUX Sébastien, HOMET Céline, GAUTIER Patrick et BENOIST Béatrice et BOIS Pierre.

Absents excusés : Mr CHARTRAIN Daniel donne pouvoir à Mr DEPOND Jean-Marie
Mr MONTARU Jean-Pierre donne pouvoir à Mr CHARLUTEAU Grégory
Mme GASTOUT Sandrine donne pouvoir à Mme FOINARD Corine

Madame FOLLET Mireille a été nommée secrétaire de séance.

Après approbation du compte rendu du 31 mars 2017, passage à l'ordre du jour.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE, AEP ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les comptes de gestion 2016 du budget Communal, AEP et Assainissement dressé par Monsieur VIGUIÉ Thierry, Comptable au Trésor.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve les comptes de gestion 2016 de la Commune, AEP et Assainissement par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

APPROBATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DE LA COMMUNE, AEP ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2016 des Budgets Communal, AEP et Assainissement.

Monsieur le Maire, Jean-Marie DYÉ, est sorti de la salle de réunion pour les votes des comptes administratifs 2016. Madame AUDIANNE Marie-Claude a été nommée Présidente de séance.

Après délibération le Conseil Municipal, approuve les comptes Administratifs 2016 des Budgets Communal, AEP et Assainissement par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2016

Monsieur le Maire présente et demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget communal 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif, constate qu'il fait apparaître :

- ***un excédent cumulé de fonctionnement de 672 251,78 €***
- ***un déficit cumulé d'investissement de 219 406,92 €***
- ***un solde positif de reste à réaliser de 5 099,50 €***

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- ***à titre obligatoire :***
 - ***au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (excédent d'investissement – reste à réaliser) : 214 307,42 €***
- ***le solde disponible, 457 944,36 € est affecté comme suit :***
 - ***affectation complémentaire en réserves (R 1068) : 0 €***
 - ***affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R 002) 457 944,36 €***

Cette affectation a été votée par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU BUDGET AEP 2016

Monsieur le Maire présente et demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget AEP 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif constate qu'il fait apparaître :

- ***Un excédent cumulé d'exploitation de 85 205,81 €***
- ***Un excédent cumulé d'investissement de 50 514,78 €***
- ***Un solde nul de reste à réaliser***

Décide d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation comme suit :

- ***le solde disponible, 85 20,81 € est affecté comme suit :***
 - ***affectation complémentaire en réserves (R1068) : 0 €***
 - ***affectation de l'excédent reporté d'exploitation (R002) : 85 205,81 €***

Cette affectation a été votée par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire présente et demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget Assainissement 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif constate qu'il fait apparaître :

- ***Un excédent cumulé d'exploitation de 94 113,52 €***
- ***Un excédent cumulé d'investissement de 60 061,05 €***
- ***Un solde nul de reste à réaliser***

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- ***le solde disponible, 94 113,52 € est affecté comme suit :***
 - ***affectation complémentaire en réserves (R 1068) : 0 €***
 - ***affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R 002) 94 113,52 €***

Cette affectation a été votée par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente succinctement au Conseil Municipal le contenu du budget primitif communal pour 2017 préparé en commissions finances en présence du Trésorier Payeur et présenté en commission finances élargie le 31 mars 2017. Monsieur le Maire propose des ajustements et modifications au cours de

cette réunion afin de pouvoir présenter le budget primitif 2017 en équilibre. Après vérification des sections de fonctionnement et d'investissement 2017 le budget primitif Communal 2017 a été soumis au vote.

Le budget primitif communal 2017 de la Commune est approuvé au chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement par 14 voix pour et 1 voix contre, pour les sommes suivantes :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 1 110 531,36 €
 - Recettes : 1 110 531,36 €
- Section d'investissement :
 - Dépenses : 1 999 721,92 €
 - Recettes : 1 999 721,92 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF AEP 2017

Monsieur le Maire présente succinctement au Conseil Municipal le contenu du budget primitif AEP 2017 préparé en commission finances, en présence du Trésorier Payeur et présenté en commission finances élargie le 31 mars 2017. Après vérification des sections de fonctionnement et d'investissement 2017 le budget primitif AEP 2017 a été soumis au vote.

Le budget primitif AEP 2017 est approuvé au chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement par 15 voix pour, soit à l'unanimité, pour les sommes suivantes :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 151 937,81 €
 - Recettes : 151 937,81 €
- Section d'investissement :
 - Dépenses : 69 970,78 €
 - Recettes : 69 970,78 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017

Monsieur le Maire présente succinctement au Conseil Municipal le contenu du budget primitif Assainissement 2017 préparé en commission finances, en présence du Trésorier Payeur et présenté en commission finances élargie le 31 mars 2017. Après vérification des sections de fonctionnement et d'investissement 2017 le budget primitif Assainissement 2017 a été soumis au vote.

Le budget primitif Assainissement 2017 est approuvé au chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement par 15 voix pour, soit à l'unanimité, pour les sommes suivantes :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 154 319,52 €
 - Recettes : 154 319,52 €
- Section d'investissement :
 - Dépenses : 89 772,05 €
 - Recettes : 89 772,05 €

POINT SUR LES DERNIERS ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE POUR LE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE DES SALLES MULTI-ACTIVITES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire n'est pas encore déposé, car la rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France ABF, n'a pas encore eu lieu et qu'il y a un risque que la pente de toit soit réduite à 30°. De plus, il faut choisir le coloris des menuiseries.

Le Conseil Municipal est d'accord pour redescendre la pente de toit à 30° et retient le coloris gris anthracite RAL 7016 pour les menuiseries (11 voix pour ce coloris).

INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU DOSSIER CONCERNANT LES AIDES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la dernière information supplémentaire obtenue depuis la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2017 concernant l'avancement des aides du dossier de création de salles multi-activités, à savoir que le projet est bien inscrit au budget 2017 du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

REVISION DU PLANNING HORAIRE DES BUREAUX DE VOTE DES ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que cette année pour les prochaines élections Présidentielles les bureaux de vote seront clos à 19 heures au lieu de 18 heures habituellement, et qu'il convient donc de modifier les plages horaires de la tenue de ceux-ci afin de prendre en compte cette modification.

Il est proposé les plages horaires suivantes :

- de 8h à 11h30
- de 11h30 à 15h15
- de 15h15 à 19h

Le Conseil Municipal est d'accord pour ces nouveaux horaires de tenue des bureaux de vote pour les 2 tours des Elections Présidentielles. Un planning prenant en compte toutes les modifications sera envoyé à chaque Conseiller Municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne la parole à Mme RILLET Patricia, qui informe le Conseil Municipal que le nouveau Président du SMIEEOM est Mr MARTELIERE Eric.

Mme FOLLET Mireille informe le Conseil Municipal que l'anniversaire de Mme MARSAULT Mauricette, doyenne de notre Commune, est le 8 avril 2017. Comme l'année passée, il lui sera apporté des fleurs lundi 10 avril 2017. Les personnes disponibles sont invitées à lui rendre visite à la maison de retraite.

Pour clore cette réunion, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la lecture d'un article de presse des élus locaux relatant la forte augmentation de l'eau et des dépenses liées au budget eau d'une Commune lors de la reprise de cette compétence par une intercommunalité.

La séance est levée à 22h10

Le Maire,
J.M DYÉ.